

PLAN NATIONAL D'ACTION « PIES-GRIECHES »

Protocole de suivi annuel des populations de Pies-grièches à tête rousse, méridionale et grise

Objectif : Etablir un réseau de placettes échantillons à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon qui permettra d'évaluer la tendance démographique des populations des Pies-grièches à tête rousse, grise et méridionale sur le long terme.

Méthode :

En fonction du choix de l'observateur, une maille de 2kmx2km lui sera attribuée. **Au sein de cette maille, 8 carrés prédéfinis de 500m x 500m (en grisé) disposés en quinconce selon l'un des modèles ci-dessous devront être prospectés.** Les carrés présentant une majorité d'habitat défavorable (urbanisation, forêt dense...) ou dont l'accessibilité est trop difficile ne seront pas prospectés.

Modèle 1

1		2	
	3		4
5		6	
	7		8

Modèle 2

	1		2
3		4	
	5		6
7		8	

Ou

Répartition en quinconce des 8 carrés à prospecter (en grisé) sur chaque maille

La prospection se fera par la réalisation d'un **point d'écoute et d'observation de 15 min** au sein de chaque carré grisé (selon le modèle choisi). Le positionnement des points sera au choix de l'observateur qui les centrera le plus possible sur le carré en tenant compte de l'accessibilité et de la meilleure couverture visuelle offerte. Le passage complet sur tous les points se fera au cours d'une même matinée entre 1 heure et 4 heures après le lever du jour.

Deux passages devront être entrepris **sur chacun des points**.

Dates :

- **Pie-grièche méridionale :** Les différents passages seront réalisés entre **mi-mars** et **mi-mai** avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.
- **Pie-grièche grise :** Les différents passages seront réalisés entre **mi-avril** et **fin juin** avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.
- **Pie-grièche à tête rousse :** Les différents passages seront réalisés entre **début mai** et **fin juin** (éventuellement jusqu'à **mi-juillet**) avec un intervalle de temps d'une semaine au minimum entre chaque passage.

Ces dates sont indicatives et peuvent être modulées en fonction de l'altitude de la zone d'étude.

Il est important de tenter de réaliser les passages aux mêmes dates (à une semaine près) d'une année sur l'autre pour limiter les biais dus à une différence de détectabilité selon la phénologie de reproduction (les espèces sont souvent bien plus discrètes en période de couvain, par exemple).

Notation des informations :

➤ **Les observations**

Il est conseillé de réaliser ses observations aux **jumelles (voire à la longue-vue)**. Il est important de fixer une limite de détection (maximum 300m) - même si c'est assez difficile à juger - pour éviter d'avoir trop d'hétérogénéité de surface prospectée dans les relevés et sortir du carré prospecté.

Tous les indices comportementaux – chant, parade, accouplement, transport de matériaux – seront notés sur une fiche de relevé de terrain (cf. fiche ci-dessous).

L'observateur devra noter pour chaque point réalisé :

- **l'heure de contact avec la première pie-grièche observée sur le carré**
- **le nombre total de pies-grièches observées durant les 15mn du point d'observation**
- **le détail du nombre de pies-grièches observées dans chacun des 3 intervalles de 5 min pour chaque point d'observation** (servira à estimer la probabilité de détection)
- **la localisation sur la carte de l'emplacement de tous les individus observés lors des prospections.**

Les contacts de Pie-grièche réalisés durant la réalisation d'un point mais à l'extérieur du carré en question seront également notés ainsi que tous ceux survenant au cours des déplacements entre chaque point (cf. tableau de synthèse des contacts sur la maille). Toutes les autres espèces contactées pourront être également notées ; ceci pourra notamment permettre de mieux définir les cortèges d'espèces associés aux pies-grièches.

NB : Afin d'éviter tout dérangement, ne chercher en aucun cas à voir un nid et encore moins son contenu !

➤ **Les conditions météorologiques**

Couverture nuageuse : 0-33 % = **1** ; 33-66 % = **2** ; 66-100 % = **3**

Pluie : absente = **1** ; bruine = **2** ; averses = **3**

Vent : absent = **1** ; faible = **2** ; moyen à fort = **3**

Visibilité : bonne = **1** ; modérée = **2** ; faible = **3**

➤ **L'habitat**

Pour chaque carré prospecté (500m x 500m), l'habitat sera caractérisé selon la codification proposée (cf. fiche « Habitats » ci-dessous).

Rendus :

Les fiches de prospection renseignées (même celles concernant des sites ayant fait l'objet d'une prospection sans succès) seront renvoyées sous format papier ou sous format Excel (cf. fichiers fournis aux observateurs), de préférence par mail, au local de l'association départementale concernée (ALEPE pour la Lozère, CoGARD pour le Gard, LPO Hérault pour l'Hérault, LPO Aude pour l'Aude et GOR pour les Pyrénées-Orientales). Elles seront accompagnées de la cartographie du secteur montrant les mailles prospectées et les points d'observations au sein de chaque carré (si non saisis dans FAUNE LR, cf ci-dessous).

Nous préconisons également que **chaque observation et chaque point d'observation** soient saisis sur la base de données FAUNE LR (www.faune-lr.org) à l'aide de la modalité « observation précise » et de ne pas

oublier de sélectionner le code étude « *Protocole de suivi annuel des populations de Pies-grièches par maille de 2kmx2km* » situé en bas du formulaire. **Pour la saisie du point d'observation, il convient de saisir le nombre total de pie-grièche(s) observée(s) sur ce dernier en précisant dans le commentaire « point d'observation n°X ».** Pour les points d'observation où aucune pie-grièche n'a été contactée, indiquer : effectif=0 et code atlas= 99 (espèce absente malgré recherches).

N.B. Des photos des sites sont les bienvenues !